

préambule

Depuis 2010, la loi «Grenelle II» portant engagement national pour l'environnement impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit présenter un bilan des actions entreprises par la collectivité concernant la gestion de son patrimoine, son fonctionnement interne et ses activités.

Il vise également à évaluer les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire en termes de développement durable.

L'objectif du rapport est ainsi de repérer les enjeux liés au développement durable auxquels la collectivité est confrontée, et lui permettre de dessiner des pistes d'amélioration des politiques publiques afin d'y répondre.

Le RADD s'appuie sur les cinq finalités définies dans la stratégie nationale du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

sommaire

Notre territoire

6

12

32

Accélérer la transition énergétique

UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE GLOBALE : LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

LES OUTILS DE RÉDUCTION
DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE 18

LA PROGRESSION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES 22

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE L'HABITAT 24

LES TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉS DOUCES 28

LES CONTRÔLES DE LA QUALITÉ
DE L'AIR

Vers la réduction des inégalités au sein du territoire

LE DYNAMISME CULTUREL 38

36

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 42

LA SANTÉ 46

L'ANIMATION D'UN PROJET
ALIMENTAIRE ET AGRICOLE
TERRITORIAL (PAAT)
48





Notre territoire

CONSTITUÉ À L'ÉCHELLE DE LA POINTE DE CAUX, LE TERRITOIRE CULTIVE UNE IDENTITÉ FORTE : À LA FOIS MARITIME, FLUVIALE ET TERRESTRE.

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE PLURIEL

Le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole réunit 54 communes et compte près de 270 000 habitants. Il se caractérise d'abord par une grande diversité d'espaces. À la fois maritime, fluvial et terrestre, il voit en effet cohabiter une variété de reliefs et d'environnements : la mer, les falaises, la plaine alluviale, le plateau et les zones urbaines. Cette richesse géographique permet au Havre Seine Métropole d'être une grande métropole attractive.

Ouvert sur l'une des mers les plus fréquentées du globe et porte d'entrée vers Paris et l'île de France, Le Havre Seine Métropole est un territoire stratégique. Il occupe la première place pour le commerce international à l'échelle nationale.

Le territoire constitue une place portuaire et industrielle de premier plan, essentielle à l'économie nationale. Le territoire est également un espace agricole d'importance. L'agriculture est principalement orientée vers la polyculture et l'élevage, tandis que la culture maraîchère est en développement.

Le Havre Seine Métropole, grâce à ses atouts remarquables, à la fois naturels, patrimoniaux, culturels, est également une destination touristique de premier plan.

Le campus d'envergure internationale, situé au cœur de la ville, accueille plus de 13 000 étudiants.

Le Havre Seine Métropole prend part à plusieurs programmes structurants: Le Havre Ville Portuaire Intelligente / Territoire d'Innovation de Grande Ambition et le Contrat de relance et de Transition écologique, qui visent à relever les grands défis liés à l'attractivité, la mobilité, la gestion responsable des espaces et à renforcer les transitions écologiques, énergétiques et industrielles.

UN ENGAGEMENT HISTORIQUE FORT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein du territoire, des politiques ambitieuses et structurantes ont été engagées ces dernières années, en particulier en matière d'énergie. Elles ne cessent de se déployer et de s'enrichir. Les enjeux de développement durable sont pleinement intégrés dans les politiques publiques portées par la Communauté urbaine et seront dans les années à venir nécessairement renforcés avec la mise en œuvre de deux documents structurants pour le territoire : le Plan Local d'Urbanisme inter-

communal (PLUi) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est actuellement en cours d'élaboration. Il fait l'objet de rencontres entre les élus et les habitants du territoire. Des ateliers de concertation ont été organisés pour recueillir les avis. Par ailleurs, un diagnostic agricole a été élaboré. La stratégie foncière a été définie de manière concertée avec les maires, identifiant les zones à enjeux forts à préserver, en tenant compte des objectifs de «Zéro Artificialisation Nette» prévus par la loi Climat et Résilience. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui fixe la politique territoriale à long terme, a été adopté par le conseil communautaire en juillet 2023.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), commun avec la Métropole Rouen Normandie, signé le 19 juin 2021 avec l'État et couvrant la période 2021-2026, continue de montrer l'engagement fort et permanent de la Communauté urbaine en matière de transition écologique et témoigne de l'ambition partagée des deux territoires en faveur du développement durable.

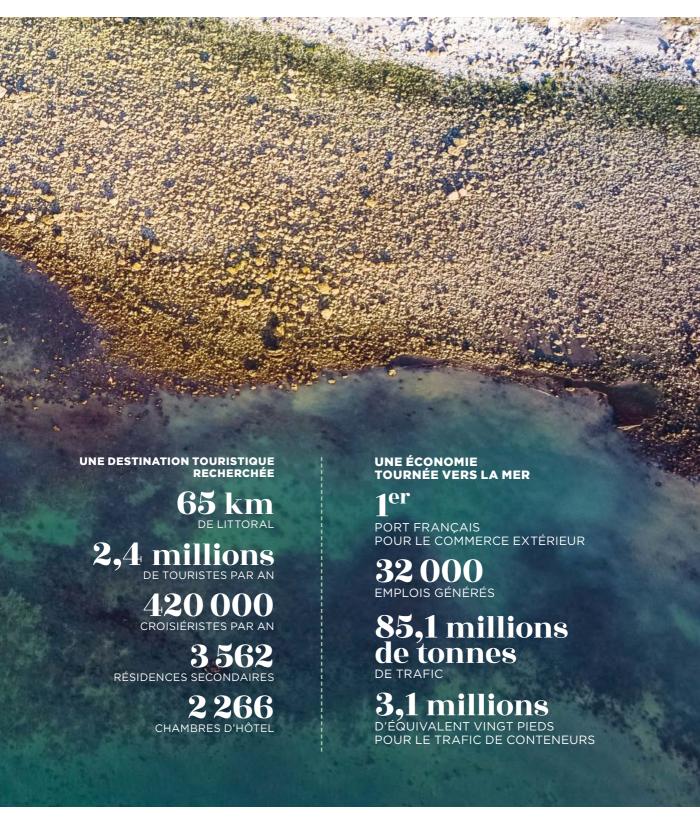
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le développement durable nécessite une vision globale et transversale des projets et des actions, et doit s'inscrire dans l'ensemble de leurs composantes économique, sociale, environnementale et de gouvernance. Les politiques publiques intègrent dès leur conception la question du développement durable.

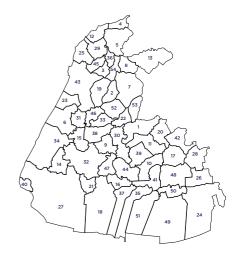
La Communauté urbaine déploie ses actions autour de plusieurs axes majeurs qui irriguent l'ensemble de ses compétences, afin de façonner pour l'avenir un territoire sain et durable et un cadre de vie de qualité, pour tous :

- Transition énergétique
- Réduction des inégalités
- Protection de l'environnement
- Économie circulaire et modes de consommation et de production.









54 COMMUNES

- 1405 habitants
- 2 ANGLESQUEVILLE-L'ESNEVAL 648 habitants
- 3 BEAUREPAIRE 492 habitants
- BÉNOUVILLE 189 habitants
- 5 BORDEAUX-SAINT-CLAIR 651 habitants
- 6 CAUVILLE-SUR-MER 1594 habitants
- CRIQUETOT-L'ESNEVAL 2562 habitants
- 8 CUVERVILLE-EN-CAUX 345 habitants
- 9 ÉPOUVILLE 2654 habitants
- 10 ÉPRETOT 776 habitants
- 11 ÉTAINHUS
- 12 ÉTRETAT 1237 habitants
- FONGUEUSEMARE
 185 habitants
- FONTAINE-LA-MALLET 2633 habitants
- 15 FONTENAY 1521 habitants
- 16 GAINNEVILLE 2526 habitants
- 17 GOMMERVILLE 729 habitants
- 18 GONFREVILLE-L'ORCHER 9124 habitants

- 19 GONNEVILLE-LA-MALLET 1371 habitants
- 20 GRAIMBOUVILLE 615 habitants
- HARFLEUR 8349 habitants
- HERMEVILLE 355 habitants
- HEUQUEVILLE
 715 habitants
- LA CERLANGUE 1276 habitants
- 25 LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER 453 habitants
- LA REMUÉE 1277 habitants
- LE HAVRE 168290 habitants
- LES TROIS-PIERRES
- LE TILLEUL
- MANÉGLISE
 1228 habitants
- MANNEVILLETTE 892 habitants
- MONTIVILLIERS
 15 470 habitants
- NOTRE-DAME-DU-BEC 453 habitants
- OCTEVILLE-SUR-MER
 6 018 habitants
- 35 OUDALLE 417 habitants
- 36 PIERREFIQUES 135 habitants

- 37 ROGERVILLE 1574 habitants
- 38 ROLLEVILLE 1186 habitants
- 39 SAINNEVILLE-SUR-SEINE 850 habitants
- SAINTE-ADRESSE 7317 habitants
- SAINT-AUBIN-ROUTOT
 1917 habitants
- 42 SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE 652 habitants
- SAINT-JOUIN-BRUNEVAL 1844 habitants
- 44 SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT
 1491 habitants
- 45 SAINTE-MARIE-AU-BOSC 364 habitants
- SAINT-MARTIN-DU-BEC
- SAINT-MARTIN-DU-MANOIR
 1469 habitants
- 48 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
- 49 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE 1137 habitants
- 50 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL 691 habitants
- 51 SANDOUVILLE 797 habitants
- 52 TURRETOT 1462 habitants
- VERGETOT
 447 habitants
- 54 VILLAINVILLE 286 habitants

Accélérer la transition énergétique

UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE GLOBALE : LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

LES OUTILS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

LA PROGRESSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

LES TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉS DOUCES

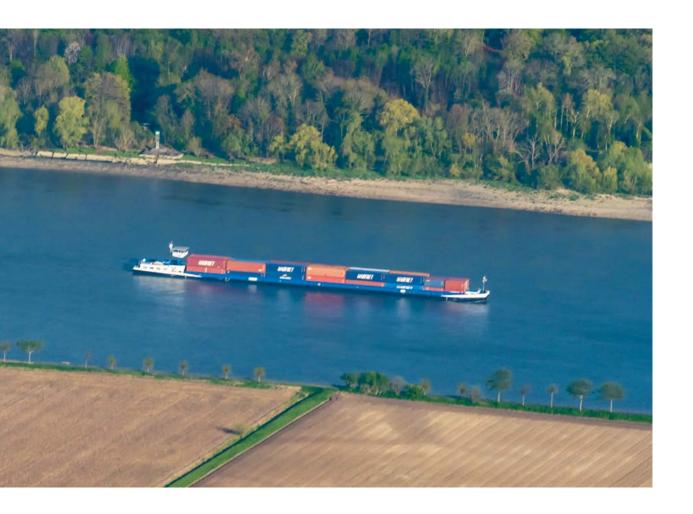
LES CONTRÔLES DE LA QUALITÉ DE L'AIR



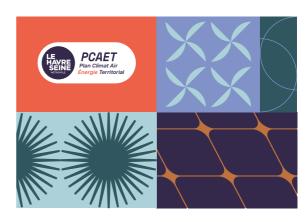
Inscrit dans la Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La sobriété et l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air.

Obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce document comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation environnementale. Prenant en compte tous les secteurs ayant un impact sur le climat, l'air et l'énergie, ce plan comprend des actions fortes dans les domaines relevant de la compétence de la Communauté urbaine et des communes qui la composent, mais s'appuie également sur l'engagement des acteurs du territoire, dont dépend, en grande partie, l'atteinte des objectifs. Le PCAET s'inscrit par ailleurs dans



l'architecture globale des documents stratégiques élaborés par la Communauté urbaine et garantit la cohérence des actions menées à cette échelle au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Ainsi, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan de Mobilité 2023-2033, en cours d'élaboration, devront prendre en compte le PCAET et constitueront un outil majeur de sa mise en œuvre.



Le PCAET vise à façonner un territoire durable et de qualité pour tous les habitants des 54 communes qui le composent. À l'automne 2022, différents événements, temps forts et dispositifs leur ont permis de contribuer au projet:

- Table-ronde « Climat, agir maintenant, préparer demain »;
- Forum citoyen « Quelles pratiques et coopérations face au défi climatique ? » 3 ateliers avec le Conseil de développement 3 ciné-débats et ateliers sur les énergies renouvelables
- Conférence sur les risques naturels liés au changement climatique
- Consultation en ligne via l'espace numérique jeparticipe.lehavremetro.fr

Le projet présenté au Conseil communautaire, finalisé à la suite de cette démarche de consultation, s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Rendre le bâti performant sur le plan énergie-carbone
- 2. Développer une mobilité à faible impact énergie-carbone
- Accélérer la production d'énergies renouvelables et de récupération
- 4. Adapter le territoire au climat futur
- 5. Accompagner la transition vers l'économie circulaire et bas carbone.

Le projet de PCAET Le Havre Seine Métropole 2023-2028 s'aligne pleinement sur les objectifs européens et nationaux de transition énergétique. La projection ambitieuse mais réaliste en termes de réduction des consommations énergétiques (-24% à l'horizon 2040 par rapport à 2019), et par là-même de leur contenu carbone, est celle d'une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine énergétique du territoire d'ici 2040. Le plan décline notamment ces objectifs de réduction

par secteur, l'industrie étant le premier contributeur, suivi du secteur résidentiel et du secteur tertiaire (axe 1), et celui des transports (axe 2).

Le PCAET a pour objectif de multiplier par quatre la production d'énergies renouvelables et récupérables à l'horizon 2040, afin de promouvoir un mix énergétique varié (axe 3). En plus d'un déploiement substantiel du photovoltaïque et d'une utilisation accrue de la chaleur fatale, le projet inclut une valorisation raisonnée de la biomasse.

La séquestration du carbone est un objectif complémentaire à la réduction des émissions de GES obtenus grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique des procédés. Il s'agit de renforcer les puits naturels de carbone d'une part, de développer les puits technologiques de carbone d'autre part.

Le PCAET ne cherche pas seulement à atténuer les effets du changement climatique, il définit également des mesures d'adaptation face à l'évolution du climat (axe 4). Celles-ci se présentent essentiellement sous la forme de solutions naturelles - plantation, végétalisation, protection de la ressource en eau et amélioration de sa qualité, soutien aux pratiques agricoles durables...- et contribuent à renforcer la trame verte et bleue sur le territoire. La concrétisation de ces objectifs demande un engagement fort et une action significative de la part de l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs économiques, institutionnels, habitants...) (axe 5).

Le PCAET étant révisable tous les 6 ans, il fera l'objet d'évaluations intermédiaires, ce qui permettra d'en mesurer l'efficacité et de mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire.

FOCUS SUR

le Forum citoyen

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la Communauté urbaine a organisé un Forum citoyen le samedi 10 décembre 2022. Pour faciliter la venue des habitants du territoire, celui-ci s'est tenu en deux lieux distincts: à Saint-Romain-de-Colbosc, puis au Havre. La forme retenue, celle d'un forum citoyen ouvert, était destinée à permettre aux citoyens de comprendre, s'informer et contribuer. Différents ateliers et espaces étaient proposés, couvrant plusieurs thématiques (les mobilités, le logement, l'adaptation, l'alimentation...):

- Un espace d'information pour connaître le Plan Climat : portrait du territoire, objectifs, thématiques, calendrier, leviers d'actions.
- Une fresque mettant en valeur des actions concrètes de protection de l'environnement, des propositions de bonnes pratiques et des idées face au défi climatique (actions individuelles et collectives) concernant trois thématiques : se nourrir, se loger, se déplacer.
- Un atelier contribution permettant aux participants de se projeter dans leurs habitudes en matière de logement, déplacement et consommation et d'identifier les freins et les motivations pour changer les habitudes individuelles, et les nouvelles actions à mettre en œuvre.
- Un espace ludique visant à appréhender les enjeux du climat via un quiz numérique, des jeux de cartes, des coloriages...
- Une balade «Climat» sur le toit terrasse de la Cité numérique au Havre pour observer les actions déjà engagées en faveur du climat : la zone industrialo-portuaire et la décarbonation de l'industrie, l'ancienne centrale à charbon et le mix énergétique, la gare et les mobilités, les bâtiments alentour et la rénovation énergétique, la Résidence de France et le réseau de chaleur, les bâtiments publics et le plan de sobriété énergétique.



L'énergie est un axe historique de la politique de développement durable de la Communauté urbaine : dès le premier Plan Climat territorial, adopté en 2012, les acteurs territoriaux se sont engagés dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Dans un esprit d'exemplarité des acteurs publics, la collectivité a initié la mise en place de trois outils : l'accompagnement des communes par la mise en place d'un conseil en énergie, le label Climat Air Énergie (ex-label Cit'ergie), et le Système de Management de l'Énergie (SMé).

LE SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE AUPRÈS DES COMMUNES

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole met à disposition des communes rurales (de moins de 5 000 habitants) de son territoire un service de Conseil en Énergie (soit 48 communes sur 54) pour l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie. Ce dispositif permet de les aider à réduire leurs consommations et factures énergétiques grâce à un conseiller en énergie. Sa tâche consiste à dresser des bilans de consommations, établir des préconisations d'actions et déterminer les gisements potentiels



d'économies d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal. Il accompagne les communes dans la mise en œuvre du décret tertiaire. Depuis la création du service (2015), 36 communes ont sollicité le conseiller en énergie et 24 ont été accompagnées dans leur transition énergétique avec le suivi annuel de leurs consommations et factures d'énergie.



LE LABEL CLIMAT AIR ÉNERGIE

Depuis 2018, la Communauté urbaine est labellisée CAP'CITERGIE (correspondant au premier niveau de labellisation), récompensant, d'une part, dix années d'engagement de la collectivité en faveur de la transition énergétique et, d'autre part, la formalisation d'un programme d'actions. 2022 a été une année charnière pour la démarche: elle a été l'occasion de finaliser l'état des lieux en vue d'une labellisation de niveau supérieur en 2024. En effet, dans un esprit de cohérence, le processus de labellisation a été planifié selon le même calendrier que celui de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, dont le diagnostic a été mené en 2021 et 2022. En 2022, les diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET ont ainsi non seulement permis d'alimenter l'état des lieux mais aussi de compléter les entretiens des douze directions réalisés en 2021, notamment en matière d'indicateurs (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie). Le programme d'actions sera ainsi construit en 2023 en complémentarité avec le PCAET pour viser une labellisation en 2024.

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, le label Climat Air Énergie et le label économie circulaire sont devenus le **programme Territoire Engagé pour la transition écologique.** Celui-ci a pour but de valoriser les collectivités qui mettent en œuvre des politiques ambitieuses en matière de climatair-énergie et d'économie circulaire. Pour ces deux composantes, il repose sur un processus d'amélioration continue.

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE

La Ville du Havre et Le Havre Seine Métropole sont inscrites conjointement depuis 2017 dans une démarche de Système de Management de l'Énergie (SMé).

Cette démarche qualité est fondée sur les principes de la norme ISO 50 001 et de l'amélioration continue. Le SMé repose sur une organisation de travail transversale, des rencontres régulières entre les services gestionnaires et services coordinateurs, des comités techniques composés des deux collectivités, d'une base documentaire et d'outils partagés entre les différents acteurs et régulièrement actualisée. L'objectif est le suivi et la maîtrise des consommations des véhicules, des bâtiments et de l'éclairage public.

Dans la continuité de 2021, la collecte des données de consommations et des indicateurs d'évaluation a été réalisée tout au long de l'année 2022, donnant lieu ensuite à leur analyse et leur interprétation en fonction de leur évolution, et à leur mise en perspective avec les actions réalisées. Enfin, les programmes d'actions et les propositions de nouvelles pistes ont été émis en vue du comité technique de fin d'année.

En 2022, l'analyse des bilans de 2021 a permis d'identifier que l'une des priorités est la fiabilisation des données pour pouvoir mieux mesurer à la fois les progrès réalisés, la prise de conscience des utilisateurs (de véhicules, de bâtiments) et l'intégration de la dimension « usager » dans l'évaluation globale des actions.

L'ADEME, partenaire à l'origine de la démarche, a sollicité la Communauté urbaine et la Ville du Havre pour témoigner, à travers des vidéos, de leur retour d'expérience sur le SMé. L'objectif de l'ADEME est de valoriser les actions des collectivités et ainsi encourager de nouvelles collectivités à s'engager dans des démarches d'amélioration continue.

CHIFFRES CLÉS 2022

9 COMMUNES

ACCOMPAGNÉES DANS LEUR SUIVI ÉNERGÉTIQUE (85 BÂTIMENTS) DONT 7 COMMUNES POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU DÉCRET TERTIAIRE

FOCUS SUR

le décret tertiaire

Le dispositif « Éco-énergie Tertiaire » est une obligation réglementaire pour les propriétaires de bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m².

Les objectifs sont progressifs et peuvent être atteints selon deux modalités alternatives :

 réduction progressive de la consommation d'énergie (par rapport à une année de référence) :

> 40% en 2030 50% en 2040 60% en 2050

· atteinte de l'objectif en valeur absolue



Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments : elles concernent également la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers, etc...



CHIFFRES CLÉS

SUR LA PÉRIODE 2021 - 2022,

45 BÂTIMENTS

ONT ÉTÉ RACCORDÉS AUX RÉSEAUX
DE CHALEUR

SUR LA PÉRIODE 2023-2025, **200 BÂTIMENTS** SUPPLÉMENTAIRES SERONT RACCORDÉS

L'EXTENSION DES RÉSEAUX DE CHALEUR RENOUVELABLE

Le Havre Seine Métropole est responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de trois réseaux de chaleur sur son territoire : Mont-Gaillard, Le Havre Sud et Gonfreville l'Orcher. Ces trois réseaux sont exploités par délégation de service public. Au cours de la période 2021-2025, un investissement de plus de 150 millions d'euros est engagé pour raccorder plus de 300 bâtiments collectifs (qu'ils soient privés ou publics) à une source de chaleur renouvelable basée sur la biomasse et/ou la récupération de chaleur industrielle.

L'objectif est de fournir de l'énergie renouvelable à la moitié des logements de la ville du Havre ainsi qu'à de nombreux bâtiments publics d'ici trois ans. à des tarifs attractifs.

À l'issue des contrats de délégation de service public, cette démarche doit permettre une réduction significative de l'empreinte carbone du territoire, évitant environ un million de tonnes de CO2, tout en assurant la maîtrise des factures énergétiques des abonnés aux réseaux. L'extension des réseaux de chaleur constitue ainsi une avancée importante vers l'objectif ultime de parvenir à une neutralité carbone sur le territoire d'ici à 2050.

CHIFFRES CLÉS 2022

UNE ÉCONOMIE DE 40% DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

A ÉTÉ RÉALISÉE SUR LE SITE DE L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE, SUITE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION

SUR LE PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE, LES CONSOMMATIONS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ RÉDUITES DE FAÇON SIGNIFICATIVE :

- CHAUFFAGE : **-28,96%** (-11,7% PRÉVU AU MARCHÉ)
- ÉLECTRICITÉ : **-6,72%** (-9,9%)
- ÉLECTRICITÉ PISCINE : **-18,81%** (-4,2%)
- EAU : **-10,83%** (-8,2%)

LA PERFORMANCE ACCRUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Le marché public global de performance (MPGP), signé fin 2018 avec la société CRAM pour une durée de dix ans, cible deux objectifs majeurs : réduire les consommations énergétiques des bâtiments et améliorer le confort des occupants. Pour la réalisation de ce marché, Le Havre Seine Métropole s'est associé avec la Ville du Havre, le CCAS (Centre communal d'action sociale), la SPL des Docks et la commune d'Octeville-sur-Mer. Ce marché couvre l'exploitation du chauffage, la maintenance des installations et la réalisation des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs chiffrés de performance. Au total, 11 bâtiments communautaires et 157 bâtiments municipaux sont concernés par ces travaux. En 2021, plusieurs opérations de rénovation énergétique et d'aménagement avaient été réalisées à l'Hôtel de la Communauté urbaine.

PERSPECTIVES 2023

En 2022, le marché de prestation intellectuelle pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique (DPE) et d'audits énergétiques sur les parcs de bâtiments de la Ville du Havre et de la Communauté urbaine a été finalisé. Les résultats de ces audits permettront d'établir un programme d'actions de rénovation énergétique pour les cinq années à venir.

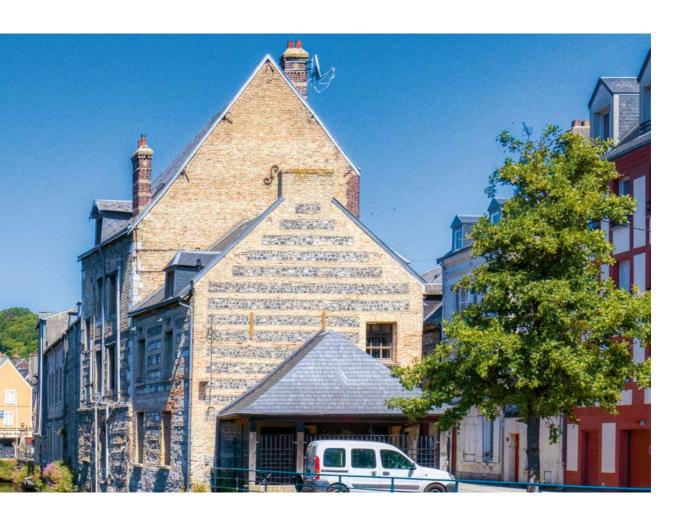


Depuis 2007, la collectivité accompagne les projets de rénovation énergétique des habitants, par le biais de la Plateforme de la Rénovation. L'équipe d'agents accompagne les habitants cherchant à améliorer la performance énergétique de leur logement, participant ainsi à une réduction globale de la consommation d'énergie sur le territoire.

L'équipe technique de la Plateforme de la rénovation est composée de cinq techniciens, encadrés par un chef de secteur technique. Elle accompagne les ménages, les bailleurs privés et les copropriétés du territoire. Après l'étude personnalisée de la situation (visites sur place, évaluation thermique...), les agents préconisent

les travaux les plus opportuns en fonction de la typologie de bâti. Les ménages bénéficient d'un suivi gratuit, neutre et indépendant de leur dossier consistant en la vérification des devis et des factures, en des visites de réception des travaux. Au sein de l'équipe technique, un agent est particulièrement chargé de détecter les situations problématiques grâce aux données en open data : il entre en contact avec les ménages concernés et promeut les solutions envisageables pour que le logement ne soit plus une source de gaspillage énergétique.

Cinq agents administratifs sont en charge de l'élaboration des plans de financement en fonction des préconisations techniques réalisées, et préparent les demandes de subventions



des ménages auprès des instances concernées: l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté urbaine. Ils conseillent également sur le financement et la mobilisation de subventions.

LES CONSEILLERS ANAH (AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT)

Les conseillers ANAH de la Plateforme de la rénovation mettent en œuvre le Programme d'Intérêt Général de la Communauté urbaine dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Les travaux financés sont les travaux d'économies d'énergie, de résorption de la dégradation du bâti, et les travaux d'accessibilité et d'autonomie. Ce programme offre un soutien particulier aux ménages modestes et très modestes du territoire, en plus du soutien financier classique de l'ANAH, et les aide à obtenir des subventions de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime et de la Communauté urbaine pour concrétiser leur projet.

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV

La Plateforme de la Rénovation est aujourd'hui un Espace Conseil France Rénov, qui regroupe l'ancien Espace Conseil FAIRE sur les questions de rénovation énergétique, ainsi que l'accompagnement des dispositifs ANAH (Agence nationale de l'habitat). L'Espace Conseil France Rénov est un service public soutenu par l'État : il donne des conseils gratuits et indépendants au travers du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) porté par la Région Normandie jusque fin 2024. Cet Espace réalise également des opérations d'information (rendez-vous de la rénovation à destination des professionnels et des particuliers, permanences auprès des maisons France Service), de sensibilisation (thermographie aérienne du territoire, balades thermographiques, parcours commentés « concilier rénovation énergétique et préservation du patrimoine »), des ateliers de maîtrise de l'énergie, et crée des outils pour faciliter les démarches des particuliers (exemples de devis, fiches de synthèse des subventions et des prêts bancaires, atlas de la rénovation...).

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

La Plateforme de la rénovation mène des actions d'animation et de communication à destination des ménages, afin de promouvoir son action et inciter les ménages à la réalisation de travaux. Cela s'est traduit en 2022 par la présence de la Plateforme à la foire du Havre (octobre 2022), l'intrapreneuriat Rénov'Action (juin 2022), l'animation d'un stand à Leroy Merlin (septembre 2022), une animation réalisée avec Unis-Cité (octobre 2022) et la réalisation d'un reportage sur un projet de rénovation avec France 2 (décembre 2022).

LES CONSEILLERS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Afin de massifier la rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a souhaité développer au travers de la Plateforme de la Rénovation la mobilisation et l'accompagnement des copropriétés, par le biais du Programme Local de l'Habitat. Les dispositifs financiers mobilisables se cumulent avec le nouveau dispositif ANAH «Ma Prime Rénov Copro», et certains dispositifs portés par la Région Normandie.

CHIFFRES CLÉS 2022

229

PREMIERS CONTACTS

186

LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS SUR DES TRAVAUX EN COPROPRIÉTÉ

232

LOGEMENTS INDIVIDUELS SUBVENTIONNÉS SUR LA THÉMATIQUE ÉNERGIE (313 TOUTES THÉMATIQUES CONFONDUES)

PERSPECTIVES 2023

La mise en place de Mon Accompagnateur Rénov' au cours de l'année devrait permettre d'inciter les particuliers à la rénovation performante et/ou globale.

L'élaboration du nouveau Programme d'Intérêt Général devra être amorcée par le bilan du Programme 2019-2024, pour son entrée en vigueur courant 2024.

Une action spécifique de communication à destination des copropriétés va être engagée, auprès des syndics et copropriétaires.

DEPUIS LA CRÉATION DE LA PLATEFORME DE LA RÉNOVATION EN 2016

1873 PROJETS DE PARTICULIERS

ACCOMPAGNÉS JUSQU'AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (CONSEILS FOURNIS AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES)

15 236 LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS DEPUIS LE DÉBUT DE LA PLATEFORME

990 PROPRIÉTAIRES BÉNÉFICIANT DU SOUTIEN FINANCIER DE LA COLLECTIVITÉ À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

13 427 MÉNAGES CONSEILLÉS SUR LEUR PROJET PARTICULIER DEPUIS 13 ANS

PLUS DE 13 000 DEMANDES TRAITÉES, MAJORITAIREMENT FORMULÉES PAR DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS (85%).





La Communauté urbaine est engagée dans le développement des mobilités alternatives à l'automobile, dans le but de réduire la consommation d'énergie et améliorer la qualité de l'air, tout en offrant des services de qualité aux habitants. Dans cette démarche, l'essor du réseau de transports en commun est un élément clé, auquel s'ajoutent de nombreuses initiatives en faveur des mobilités douces.

DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES ONT EU LIEU EN 2022

L'adoption le 3 février 2022 par le Conseil communautaire du tracé définitif. Il a également pris acte des recommandations exprimées par la Commission nationale du débat public à l'issue de la concertation préalable.

Le démarrage des études de conception générale réalisées par la maîtrise d'œuvre. Ces études viendront préciser d'autres aspects du projet, en particulier:

- · L'insertion du tramway et son aménagement
- L'emplacement des parkings relais
- L'insertion dans le carrefour de la Brèque



- L'aménagement de pistes cyclables
- L'emplacement des stations
- L'organisation pour le futur réseau de transport en commun.

Un engagement en termes de transition énergétique, avec le lancement de marchés publics relatifs à la conversion de 55 véhicules de la flotte de bus vers le Gaz Naturel Véhicule (GNV). D'ici 2027, 41% de la flotte sera convertie.

Un soutien significatif à l'usage du vélo, avec le développement du réseau cyclable (trois des cinq aménagements cyclables temporaires ont été pérennisés). De plus, la flotte de vélos à la location a été augmentée avec une offre complète (stock : 1733 vélos fin 2022) par l'intermédiaire de LiA. Ce service rencontre un grand succès avec 8266 locations en 2022.

- 420 vélos classiques : location gratuite
- 1281 vélos à assistance électrique : 20€ par mois
- 24 vélos pliants : 10 € par mois
- 5 vélos tandem
- 3 vélos cargos

Le soutien à la trottinette électrique: Le Havre Seine Métropole a autorisé l'opérateur LIME à déployer un service de location de trottinettes électriques en libre-service depuis juillet 2021 dans le centre-ville du Havre. Ce déploiement s'est poursuivi en 2022 et étendu à la commune d'Octeville-sur-Mer. En 2022, elles étaient 880 disponibles en libre accès. Le trajet moyen d'un déplacement trottinette est évalué à environ deux kilomètres.

La facilitation des déplacements de loisirs :

la Communauté urbaine multiplie la création, le balisage et l'entretien de 38 circuits de randonnée mixant des boucles de 4 à 16 km, pour un total de 402 km de chemins de randonnée.

L'installation de 42 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'identification de nouvelles solutions de covoiturage sur le territoire : un schéma directeur de covoiturage a été réalisé pour définir les emplacements des futures aires de covoiturage.

Le Plan de mobilité des entreprises : ce travail qui concerne les entreprises d'au moins 50 salariés est en cours.

CHIFFRES CLÉS 2022

22

RAMES DE TRAMWAY

8 266

LOCATIONS DE VÉLOS

1344 000

TRAJETS EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

180 KM

DE PISTES CYCLABLES

PERSPECTIVES 2023

Pistes cyclables : face au développement de l'usage du vélo, Le Havre Seine Métropole poursuivra des travaux de voirie avec l'ambition de créer, à l'horizon 2030, 100 km de pistes en site propre et plus de 165 km en voie partagée pour atteindre in fine 445 km de voies dédiées aux cyclistes.

Bornes de recharges électriques: la Communauté urbaine continuera de densifier le réseau de bornes de recharge électrique en milieu urbain. D'ici 2025, Le Havre Seine Métropole proposera 534 points de recharge sur son territoire, dont 240 en 2023, afin d'inciter les citoyens à se doter d'un véhicule 100% électrique ou hybride. Pour accélérer le développement des bornes, la Communauté urbaine a mis en place un schéma pour les 10 prochaines années, défini en concertation avec les élus et les acteurs.





Élaboration d'un Plan de mobilité pour les agents de la Communauté urbaine : tenant compte des nouveautés liées à la loi des mobilités, un travail de concertation est engagé entre toutes les directions pour élaborer un nouveau Plan de mobilité des agents de la Communauté urbaine. L'objectif est de faire évoluer les parts modales de déplacements en les rendant plus vertueuses.

Études de préfiguration pour l'instauration d'une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions Mobilité.

Différents scénarios (périmètre, catégories de véhicules) sont à l'étude.



Au cours des deux dernières décennies, en France, la qualité de l'air s'est améliorée de manière continue, mais elle reste néanmoins un enjeu sanitaire majeur avec environ 40 000 décès prématurés chaque année. Le territoire du Havre Seine Métropole n'échappe pas à cette problématique, malgré les progrès réalisés notamment grâce aux efforts des industriels pour réduire significativement les pollutions au dioxyde de soufre. Les observations effec-

tuées par ATMO Normandie le démontrent : il n'y a plus de dépassement des valeurs limites réglementaires sur le territoire. Cependant, pour certains polluants, les valeurs fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui ont été revues à la baisse en 2021, à l'exception du NO2, continuent d'être dépassées.



Bilan 2022

PICS DE POLLUTION

Le 25 mars 2022, compte-tenu de la persistance des niveaux de pollution mesurés par ATMO Normandie, la Préfecture a déclenché la procédure d'alerte sur persistance de pollution de l'air par les particules en suspension (PM10), laquelle a été prolongée le 26 mars. En conséquence et conformément à son engagement, Le Havre Seine Métropole a mis en place la gratuité des transports publics du réseau LiA les 25 et 26 mars 2022. Il en a été de même les 18 juin, 18 et 19 juillet et 14 août 2022.

INDICE ATMO

L'indice ATMO informe chaque jour sur la qualité de l'air dans les agglomérations françaises. Celle-ci est évaluée à partir de la mesure de 5 polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone, les particules fines PM_{10} et $PM_{2.5}$.

Sur le territoire de la Communauté urbaine, les jours présentant une qualité de l'air bonne à moyenne sont les plus fréquents, 61,4% en 2022 (70,5 % en 2021). Les indices « dégradés à très mauvais » sont majoritairement dus aux particules. En 2022 il n'y a eu qu'une journée avec l'indice « très mauvais » et aucune « extrêmement mauvais ».

SUIVI DES ODEURS

Les molécules odorantes abondent dans notre environnement quotidien. Bien qu'elles soient souvent présentes en quantité infime, notre nez possède une sensibilité exceptionnelle et se montre fréquemment plus subtil que les instruments de mesure actuels pour de nombreux composés. En 1989-1990, ATMO Normandie a mené une première expérience basée sur l'évaluation des gênes ressenties par les habitants. Depuis, l'organisme collabore toujours avec des riverains bénévoles dont le rôle a évolué puisqu'ils sont désormais formés à reconnaître les odeurs plutôt qu'à simplement évaluer la gêne ressentie.

Initialement expérimentale, cette démarche de description des odeurs après apprentissage d'un référentiel s'est consolidée au fil des années. L'efficacité de cette méthode a convaincu plusieurs entreprises haut-normandes, qui ont à leur tour formé leur personnel en interne.

Le Langage des Nez® est aujourd'hui un outil permettant d'analyser les émissions odorantes, qu'elles proviennent de la source ou de l'environnement. Cet apprentissage vise à décrire tous types d'odeurs perçues par le nez, établissant ainsi un langage collectif pouvant être partagé. Grâce à cette formation, il devient possible de fournir des descriptions précises, objectives et reproductibles, même entre différents individus, pour tous types d'odeurs, qu'elles soient environnementales, cosmétiques, alimentaires, etc.

La population dans son ensemble a la possibilité de signaler d'éventuelles nuisances olfactives, via la plateforme Signal'air, ou en téléchargeant l'application pour smartphone.

SUIVI DES POLLENS

La Ville du Havre et la Communauté urbaine ont créé en 2015 un pollinarium (situé aux Jardins suspendus) en partenariat avec l'APSF (l'Asso-

L'avis du médecin référent du pollinarium sentinelle du Havre, Docteur Véronique Leclercq :

« L'épisode de sècheresse observé en 2022 a donné lieu à une concentration pollinique importante avec un regroupement des pollens d'arbres et d'herbes, sur la période de fin mars à fin juin. Cela a donné lieu à une concentration beaucoup plus intense que l'année précédente. La conséquence clinique en a été une gêne précoce dès février pour les patients allergiques aux pollens d'arbres d'une part, et des pollinoses très fortes d'avril à fin juin pour les patients allergiques aux pollens d'arbres et d'herbes d'autre part. En revanche, les patients uniquement allergiques aux herbes (les graminées en particulier) ont été peu gênés dès juillet en raison de la rareté de l'herbe liée à la sécheresse. »

ciation des Pollinariums Sentinelles de France), l'ARS (Agence Régionale de Santé), Atmo Normandie et un mécénat de la Matmut. Il permet aujourd'hui, via une lettre numérique, d'informer la population et les professionnels de santé sur le début et la fin des émissions des pollens des espèces allergisantes qui y sont plantées. Il permet aussi à la direction des Espaces Verts de la Communauté urbaine d'observer l'évolution de ces espèces et les effets du changement climatique, notamment sur les dates d'émission du pollen.

L'hiver 2021-2022 a été marqué par des températures moyennes un peu plus élevées que l'hiver précédent sur l'ensemble de la France. Suite à une période plus douce en décembre et janvier, la saison pollinique a donc débuté plus tôt cette année. L'observation des premiers pollens de noisetier au pollinarium du Havre a été enregistrée le 20 janvier 2022.

Les autres émissions de pollens d'arbres ont ensuite été observées avec le saule début mars. puis le bouleau et le chêne aux mois d'avril et mai. Les premiers pollens de graminées, responsables du 'rhume des foins', sont apparus fin mars avec la flouve. Les conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et ensoleillées observées à partir du mois de mai et ce pendant de longues semaines ont été très favorables à l'émission et à la dispersion des pollens des graminées, dont on a constaté une arrivée massive dans la région havraise dès le mois de mai. La saison a perduré de juillet à octobre avec les émissions de pollens des dernières graminées (fléole), de l'armoise et du plantain. La saison pollinique 2022 s'est terminée au début de l'automne avec les derniers pollens de plantain.



PÉRIODES D'ÉMISSIONS DES GRAMINÉES, POLLINARIUM DU HAVRE 2022 :





Vers la réduction des inégalités au sein du territoire

LE DYNAMISME CULTUREL

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

LA SANTÉ

L'ANIMATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE ET AGRICOLE TERRITORIAL (PAAT)



Le Havre Seine Métropole croit à l'importance d'une culture partagée comme source de bien-être et d'épanouissement pour ses habitants. La collectivité s'inscrit donc dans une véritable dynamique d'animation culturelle, avec une attention particulière pour le milieu rural.

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique est au cœur des actions de la Communauté urbaine en matière d'animation culturelle. Ceci est d'autant plus essentiel que le territoire comprend une majorité de communes rurales, où l'accès aux équipements culturels n'est pas aisé. Elle est égale-

ment consciente de la nécessité d'introduire la pratique artistique auprès des jeunes, et même des très jeunes, afin de stimuler leur imaginaire, développer le sens critique et faciliter l'accès à la culture dans leur vie d'adulte.

Le contrat Culture Territoire Enfance et Jeunesse

Depuis 2010, la Communauté urbaine travaille avec la Direction Régionale des Affaires culturelles et l'Éducation nationale à la mise en œuvre d'un programme d'actions en matière d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes, via le contrat Culture Territoire Enfance et Jeunesse (CTEJ). Ce programme se traduit par l'intervention de compagnies artistiques auprès de jeunes (0-25 ans), une



restitution du projet créé pendant l'année et la participation de chaque groupe à une école du spectateur.

Sur l'année scolaire 2021/2022, ce sont 719 jeunes, issus de 11 communes du territoire, qui ont bénéficié de 197 heures d'ateliers, réparties au sein de 14 parcours pluridisciplinaires, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Accès à la culture pour les tout-petits

Composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants, le programme d'éducation artistique et culturelle est notamment développé en faveur des tout-petits (0-3 ans).

Les projets menés constituent également un moyen de favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences, et de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

En 2022, dans le cadre du projet BABIL en partenariat avec la CAF, les deux crèches communautaires ont accueilli, pendant une semaine, la compagnie OKO pour un travail en résidence. Les enfants ont pu assister au spectacle « Jeux de Corps » et participer à des ateliers autour de la danse.

Dans ce cadre, la crèche La Ribambelle a reçu l'artiste plasticienne Marion Dutoit pour deux semaines de résidence, des ateliers plastiques expérimentaux, une captation vidéo et une restitution.

Mathilde Poinsignon, professeure à l'École de musique et de danse intercommunale, a dispensé deux séances par mois d'éveil musical et de découverte des instruments, dans les deux crèches intercommunales.

L'École de musique et de danse intercommunale hors les murs

Le projet d'établissement de l'École de musique et de danse intercommunale déploie un nombre important d'actions hors les murs pour aller à la rencontre des habitants en milieu rural.

Un concert a été organisé à Fontenay le 30 avril 2022.

De nombreuses interventions et ateliers ont eu lieu auprès des écoles, des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et des crèches, comme les Orchestres à l'école, qui suivent les élèves sur un cycle de 3 ans, du CE2 au CM2, autour de la constitution d'un orchestre sur le temps scolaire (La Cerlangue, Saint-Gilles-de-la-Neuville et Étainhus).

Un volet éducatif pour chaque événement culturel

Que ce soit à l'occasion de ses propres événements (La Fête du Cirque, Gromesnil dans tous ses états...) ou des événements/associations qu'elle soutient (Ciné Toiles, Maison Pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc, Havre de Cinéma, festival Du grain à démoudre...), la Communauté urbaine promeut des actions éducatives au sein de projets culturels.

L'ORGANISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS

La Communauté urbaine aspire à créer de grands événements rassembleurs, notamment dans les zones rurales. Cette volonté se traduit par des manifestations culturelles réparties sur tout le territoire, favorisant la mobilité des habitants entre les communes et renforçant les liens entre les populations. Ces événements ont pour caractéristiques communes (l'accessibilité et la découverte), et cherchent à éveiller la curiosité et l'intérêt du public pour l'art et la culture, sources de bien-être.

La Fête du Cirque

La Fête du Cirque, festival des arts du cirque et de la rue, est devenue un événement incontournable à l'échelle régionale. Elle se déroule chaque année au parc de Gromesnil à Saint-Romain-de-Colbosc et constitue un temps fort du territoire. Le festival a fêté ses 10 ans en juin 2022 et rassemblé 13 000 spectateurs.

Gromesnil dans tous ses états

Le festival « Gromesnil dans tous ses états », organisé en collaboration avec l'association La Hêtraie, se déroule également au parc de Gromesnil à Saint-Romain-de-Colbosc. Ce festival original met conjointement à l'honneur l'art et le jardin. Il a affiché un record d'affluence



avec près de 10 000 visiteurs en 2022 (il n'avait pu se tenir en 2020 et 2021). Pour la première fois, une programmation de spectacles venait compléter les nombreux ateliers, animations, expositions et conférences.

Les Rendez-vous d'été

Pendant la période estivale, les Rendez-vous d'été sillonnent de nombreuses communes rurales du territoire avec une programmation en plein air, familiale et gratuite (théâtre de rue, cirque, musique, contes, découverte, nature, jeux...). 22 rendez-vous ont été proposés en 2022, dans 16 communes rurales.

Cinéma

Pour ouvrir la culture au plus grand nombre, Le Havre Seine Métropole soutient aussi l'accès au cinéma. La Communauté urbaine organise deux projections de films récents au Siroco, à Saint-Romain-de-Colbosc, tous les premiers mardis du mois grâce au dispositif itinérant CinéSeine dont elle est actionnaire. Le cinéma Les Arts, situé à Montivilliers et géré en délégation de service public par Noé Cinémas, a accueilli 167 982 spectateurs durant l'année 2022.

Soutenir les événements proposés sur le territoire

D'autres événements, produits par des communes ou des partenaires associatifs, ont bénéficié en 2022 du soutien de la Communauté urbaine :

- des événements locaux : la Fête de la Scie à Harfleur, le festival Offenbach à Etretat, les Dixie Days à Sainte-Adresse
- des événements « en réseau », qui bénéficient à plusieurs communes du territoire, comme le festival de cinéma en plein air « Ciné Toiles », « Super Love » qui valorise la scène musicale locale, ou encore le festival de spectacle vivant jeune public « Ad Hoc » porté par le Volcan.

LE SOUTIEN À DES ASSOCIATIONS ET PROJETS CULTURELS

Au-delà de l'organisation et de l'accompagnement d'événements identifiés, la Communauté urbaine soutient aussi financièrement des projets ou des associations qui contribuent à :

- favoriser l'accès à une programmation culturelle en milieu rural (ex : subvention à l'association Le Siroco)
- accéder à un enseignement musical en proximité (ex : subventions à Tambour Battant et aux harmonies de Criquetot-L'Esneval et Gonneville-la-Mallet)
- animer le territoire (ex : subvention à la Maison pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc).

Croyant à l'impact et à la force de ce lien collectif que constitue la culture, Le Havre Seine Métropole se place au rang des territoires, pleinement engagés dans le développement des mouvements artistiques, traits d'union entre les citoyens.



Favoriser l'égalité femmes-hommes, lutter contre les stéréotypes de genre, lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales sont des priorités.

La collectivité poursuit 5 objectifs dans ce domaine :

- Améliorer l'insertion professionnelle des femmes: suivi des contrats aidés, avec une vigilance sur la répartition genrée entre secteur marchand et non marchand, soutien à la création d'activités pour les femmes, accès à des modes de gardes adaptés et souples, dans les quartiers, pour les femmes en formation ou en recherche d'emploi
- Lutter contre les comportements sexistes et la prévention de la délinquance au sein de l'école et des activités périscolaires et sportives



- Lutter contre les stéréotypes genrés dès la petite enfance auprès des parents et professionnels et promouvoir l'ambition des filles à accéder aux métiers qu'elles pensent hors de portée ou perçus comme uniquement masculins (mise en place de fiches métier masculin/féminin ou d'actions collectives de sensibilisation à l'entreprenariat féminin)
- Favoriser la pratique du sport comme support de l'estime de soi et de remobilisation sociale et professionnelle
- Développer l'accès aux droits des femmes.

Ces orientations se traduisent par la mise en place d'actions concrètes dans le cadre notamment du Contrat de ville, porté par le GIP Contrat de ville Le Havre Seine Métropole. Elles sont financées par les fonds spécifiques de la politique de la ville émanant de différents acteurs : majoritairement l'État mais aussi le Département, la Région, les communes, la Communauté urbaine.

En matière d'insertion professionnelle, le Contrat de ville a financé l'association RECIFE qui anime un Pôle d'Action Pour l'Insertion et l'Emploi des Familles en situation de monoparentalité (PAPIEF). Il consiste à soutenir les familles monoparentales, présentant d'importantes difficultés d'insertion et d'intégration sociale et professionnelle. Ce Pôle permet aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours citoyen d'insertion en levant les freins psychologiques, culturels et cognitifs.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, le GIP Contrat de ville Le Havre Seine Métropole est membre du réseau VIF « violences intrafamiliales », piloté par le Département, qui vise à conforter un réseau œuvrant à défendre et protéger les victimes, prévenir l'atteinte à la dignité et au droit en réaffirmant les valeurs d'égalité entre hommes et femmes et de défense des plus fragiles. C'est dans ce cadre que le GIP a participé à une étude, menée par une sociologue et réalisée à partir de l'analyse de données locales, de questionnaires, d'entretiens qualitatifs et d'un focus groupe. Le diagnostic, élaboré à l'échelle de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) Pointe de Caux, s'intitule « le parcours des victimes de violences intrafamiliales ». Les objectifs de l'étude sont :

 Améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales sur le territoire

- Identifier les ruptures dans le parcours des victimes, les manques, les atouts, les besoins
- Aider à la définition d'orientations et d'actions à mettre en œuvre
- Améliorer la connaissance et la coordination des dispositifs et actions
- Améliorer la formation des acteurs et actrices
- Améliorer la sensibilisation et la prévention des violences intrafamiliales.

En matière d'aide aux femmes victimes de violences, le Contrat de ville finance des actions telles que celles portées par l'Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD): création d'un espace d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation à destination des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou en situation de prostitution; appartements relais, pour l'hébergement individualisé de femmes victimes de violences conjugales.

En matière d'accès au sport, le Contrat de ville apporte son financement à Okinawa Karaté Club, qui propose une prise en charge innovante pour un groupe de femmes victimes de violences conjugales, par l'apprentissage du karaté. L'activité a pour but à la fois de décharger sa colère et d'apprendre à se réapproprier son corps. Elle permet également aux femmes de percevoir les mécanismes d'emprise et de créer une solidarité entre elles.

En matière d'accès aux droits, le Contrat de ville finance la Maison de la Justice et du droit (MJD) qui accueille des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Une juriste renseigne sur les droits et obligations en matière de Droit de la famille (séparation, divorce, pacs, pension alimentaire, droit de visite...) et Droit des étrangers (nationalité, carte de séjour, mariage...).

En matière de justice, l'association AVRE 76, également soutenue par le Contrat de ville, accueille les victimes, les informe sur les démarches à effectuer pour faire valoir leurs droits et les accompagne tout au long de la procédure judiciaire. Cette action ne concerne pas uniquement les victimes de violences intrafamiliales.

En 2022, le Contrat de ville a également participé à plusieurs actions spécifiques :

- Le Grain à démoudre via son projet « Débats et créations sur les stéréotypes Homme/ Femme » a amené les habitants de plusieurs communes à réfléchir sur les stéréotypes Homme/Femme à partir de la projection de films, et à s'exprimer sur ce sujet grâce à la réalisation de court-métrages
- L'action « Wi-Filles », mise en œuvre par FACE Normandie, a cherché à sensibiliser aux secteurs et métiers du numérique une vingtaine de collégiennes issues de trois collèges situés en Quartier Prioritaire de la Ville
- À Gonfreville-l'Orcher, l'action « Hommes/ Femmes/Enfants... Tous unis contre les discriminations! » a eu pour objectif de créer un débat autour de la question des relations femme/homme
- L'action portée par l'association « Les cueilleurs d'histoires » et mise en œuvre sur le territoire de la Ville du Havre, intitulée « Femmes puissantes » a cherché à montrer que les femmes puissantes ne sont pas nécessairement célèbres et ainsi à favoriser l'image de soi.



L'éducation et l'information en matière de santé, l'accès aux soins, un cadre de vie sain, sont des préoccupations majeures de la Communauté urbaine dans sa politique de réduction des inégalités.

« SANTÉ A L'ÉCOLE »

Pour la troisième année consécutive, l'action « Santé à l'école » a été déployée dans des écoles élémentaires de la Communauté urbaine, sélectionnées au terme de l'appel à candidatures lancé en avril 2022. L'objectif est de renforcer les compétences psychosociales des élèves, en

prenant en compte tous les environnements de vie de l'enfant (parents, école, temps méridiens et périscolaires) et ainsi développer la capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, à mieux gérer le stress et réguler les émotions. In fine, cette action participe à améliorer la santé des générations d'aujourd'hui et de demain.

Les enseignants ont noté une amélioration du climat scolaire, des échanges facilités entre enfants et entre enfants et adultes, une diminution et une meilleure gestion des conflits, des élèves mieux disposés aux apprentissages et plus attentifs aux autres ainsi qu'à leurs propres émotions.



CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SANTÉ À L'ÉCOLE EN 2022

11 ÉCOLES RETENUES, SOIT 101 CLASSES

96 ENSEIGNANTS FORMÉS AUX COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS),

101 PARCOURS RÉALISÉS,

310 INTERVENTIONS MENÉES PAR LES ANIMATRICES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

106 KITS DE COMMUNICATION MIS À DISPOSITION DES ÉCOLES

AU TOTAL, 1986 ENFANTS DU CP AU CM2 ONT BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION EN 2022.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Communauté urbaine a également renforcé son action de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les territoires de veille active, via les ateliers santé ville (ASV). Des actions se sont déroulées comme la participation à la constitution des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté inter établissements, permettant de consolider les parcours de santé des jeunes.

La Communauté urbaine a également signé son Contrat Local de Santé (CLS) en décembre 2022 avec 23 partenaires. 11 actions sont programmées sur 3 ans, dont 7 ont déjà été engagées (prévention des cancers, périnatalités, sport et santé...)

LA SALUBRITÉ

La Communauté urbaine intervient dans de nombreux domaines pour contribuer à des conditions de vie saines pour tous : habitat, hygiène alimentaire, nuisances sonores, pollution, gestion des nuisibles, saturnisme... En 2022, 992 dossiers ont été traités par les inspecteurs de salubrité dont 588 nouveaux signalements.

Le Havre Seine Métropole travaille en partenariat avec les acteurs du secteur médico-social pour accompagner les situations d'incurie. La démarche inclut un accompagnement psychosocial des personnes en difficulté et la mise en place en dernier recours de mesures coercitives, si nécessaires.



Depuis 2020, la Communauté urbaine s'est engagée dans le renouvellement de sa stratégie agricole et alimentaire, pour soutenir le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins et les enjeux du territoire. Les échanges entre élus, agriculteurs locaux, représentants professionnels, structures de promotion et de développement de l'agriculture, ont permis de dégager 4 objectifs pour le Projet Agricole et Alimentaire Territorial, voté lors du Conseil communautaire du 8 juillet 2021:

- Favoriser un dialogue apaisé entre monde urbain et monde rural
- Maintenir l'identité rurale du territoire en préservant les espaces agricoles
- Accélérer la transition agroécologique du territoire par la diversification des activités

- agricoles et le renouvellement de génération en agriculture
- Devenir un territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain : équitable, performant et solidaire.

La Communauté urbaine est animatrice de cette démarche territoriale innovante, qui vise à rassembler les contributions des acteurs locaux dans leur diversité (EPCI, communes, structures institutionnelles, associations et professionnels), afin de travailler en transversalité à l'atteinte de ces objectifs. Cette politique publique s'appuie sur une démarche de coopération étroite avec les acteurs du secteur agricole et alimentaire, et les différentes échelles d'actions territoriales.



Cette coopération prend la forme d'une convention d'objectifs multi partenariale, signée à l'occasion du comité de pilotage du 8 décembre 2022, qui s'est tenu à la Ferme Dumesnil, de Saint-Vincent-Cramesnil, avec les partenaires suivants : Région Normandie, Département de Seine-Maritime, Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), le Réseau des Centres d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Normands, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Normandie, Bio En Normandie, Terre de Liens Normandie, NaturaPôle (enseignement agricole public de Seine-Maritime), la Maison Familiale Rurale (MFR) de La Cerlangue, l'Agence régionale de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), le Réseau des

Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).

DEUX PROJETS MAJEURS LANCÉS EN 2022

L'année 2022 a vu le lancement de deux grands chantiers d'accélération de la transition agroécologique du territoire pour la Communauté urbaine.

En vue d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et d'impulser des pratiques agricoles plus vertueuses sur le territoire, la SCIC locale Ceinture Verte Le Havre Seine a été créée et ses activités opérationnelles ont débuté. Elle doit accueillir 3 premières fermes en 2023. D'ici

à 2026, une vingtaine de fermes maraîchères seront installées sur le territoire. Pour soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire, une étude de structuration de filières bio territorialisées a été lancée en fin d'année.

En adéquation avec son engagement pour le développement de l'agriculture biologique, la Communauté urbaine a également signé la Charte des Territoires Bio-Pilotes de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités de Paris, organisé en novembre 2022.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2022

Dans sa démarche de promotion d'un modèle alimentaire durable accessible à tous, la Communauté urbaine a notamment accompagné et soutenu l'organisation de deux événements d'envergure régionale: le Festival'Halles des Saveurs et des Savoirs, à destination des professionnels du secteur alimentaire (6 avril 2022 au Carré des Docks du Havre), et la Journée Régionale de l'Alimentation de Qualité pour Tous (26 octobre 2022, au pôle Simone Veil au Havre).

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION

Afin d'accompagner les professionnels de l'alimentation, Le Havre Seine Métropole a lancé en avril 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour évaluer les besoins de potentiels porteurs de projets en matière de transformation agroalimentaire et de distribution logistique (puisqu'il n'en existe pas sur le territoire). 13 projets ont été reçus, confirmant ainsi l'intérêt d'accompagner

le déploiement d'une économie agroalimentaire de proximité par la création d'une plateforme de transformation agroalimentaire et logistique.

PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un diagnostic de l'activité agricole du territoire a été réalisé par la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie. Cette étude constitue un outil de connaissance du territoire en vue de préserver le foncier agricole, support de production locale, et de protéger les sites de production. Début novembre 2022, deux réunions de restitution de cette étude ont été organisées à destination des élus et des agriculteurs. À cette occasion, des ateliers de concertation ont été menés et des discussions initiées pour identifier les priorités à retenir afin de préserver une agriculture dynamique et respectueuse des équilibres sur le territoire. Au total, plus de quatre-vingts agriculteurs et élus ont participé à ces échanges. À terme, la Communauté urbaine s'est engagée à créer une cellule d'animation des espaces naturels agricoles et forestiers.

À L'ÉCHELLE DE LA SEINE, AGRIPARIS SEINE

Des actions visant à accompagner la structuration de filières agricoles locales durables (comme la filière viande de bœuf herbager), et de débouchés commerciaux, via le levier de la commande publique (restauration collective), sont menées conjointement entre les partenaires de l'Entente Axe Seine. À terme, la création d'un acteur interterritorial dédié à ces actions pourrait être actée.



DÉMARCHES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pour défendre les territoires agricoles et valoriser des politiques agroécologiques et alimentaires novatrices, Le Havre Seine Métropole s'inscrit dans une démarche de coopération internationale avec de grandes métropoles.

La Communauté urbaine a rejoint le Pacte de politique alimentaire de Milan qui engage les plus grandes villes du monde vers des systèmes alimentaires territoriaux sains et accessibles à tous.

Elle a également adhéré au groupe des villes signataires de la Déclaration de Glasgow qui vise à lutter contre l'urgence climatique à travers les politiques alimentaires.

En 2022 s'est également concrétisé le projet

de coopération décentralisée France-Québec visant à améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires, en identifiant des pratiques et initiatives innovantes et réplicables de part et d'autre de l'Atlantique. Le groupement de partenaires français, composé de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Métropole Rouen Normandie et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine, a déposé un nouveau dossier de coopération pour poursuivre les travaux en 2023.

Les actions en faveur de la protection de l'environnement

LA GESTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

LE PLAN NATURE ET BIODIVERSITÉ

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES MAJEURS



Depuis 2010, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole exerce la compétence de « gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés », renforcée par l'exercice de la « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis 2017. L'objectif global est la préservation et l'amélioration des milieux aquatiques en restaurant leurs fonctionnalités naturelles. Deux axes majeurs guident les actions : la gestion et l'entretien sélectif des rivières et milieux connexes ainsi que leur aménagement, leur restauration et leur renaturation.

RÉALISATIONS 2022

- Près de 4 km d'entretien sélectif de ripisylve et cours d'eau, principalement sur l'Oudalle, le Rogerval et Lézarde aval
- 20 000 m² de gestion différenciée et fauche tardive de parcelles humides en lit majeur et élaboration d'un panneau informatif
- Plus de 500 m² d'espèces exotiques envahissantes végétales gérés (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, mimule tachetée)
- Près de 6 km de cours d'eau piégés pour réguler les espèces exotiques envahissantes animales (ragondins)
- Chantier participatif, sensibilisation sur les déchets et 2,2 km de ramassage sur la Lézarde



- 500m² d'arbres et arbustes plantés en lit majeur et le long de la Lézarde
- 2 chantiers de restauration de berges initiés à Montivilliers.

En complément, une politique de restauration plus ambitieuse est engagée. En 2022, des études se sont poursuivies dans l'objectif de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur le Saint Laurent (renaturation de plus de 1 km de cours d'eau et effacement de 5 obstacles transversaux), et de désartificialiser, diversifier et végétaliser la Rouelles dans la traversée de Fontaine-la-Mallet.

PERSPECTIVES 2023

Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques :

- Entretien sélectif de cours d'eau (Lézarde Secteur Montivilliers), gestion différenciée des parcelles humides, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...
- Suivi hydromorphologique de cours d'eau
- Mise en place d'un nouveau programme de suivi de la qualité physicochimique et biologique des cours d'eau
- Poursuite des études de renaturation de cours d'eau et rétablissement de la continuité écologique et initiation des démarches réglementaires (autorisation environnementale) sur la Rouelles et le Saint Laurent
- Finalisation des travaux de restauration de berges sur la Lézarde à Montivilliers
- Nouvelle phase de restauration de la zone humide « Roselières » à Montivilliers

Pour mobiliser et sensibiliser :

Afin d'informer et de sensibiliser les riverains des cours d'eau sur leur fonctionnement et leur gestion, 2023 sera consacré à la définition d'un guide de bonnes pratiques sur les milieux aquatiques.



Des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses en zone agricole et non agricole ont été arrêtés par le Préfet sur tous les captages de la Communauté urbaine (sauf Étretat, en cours d'étude). Dans ce cadre, les acteurs du territoire sont sensibilisés aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et diverses actions sont menées en faveur de la protection de la ressource.

RÉALISATIONS 2022

Création de deux groupes Écophyto pour les agriculteurs

Dans le cadre de sa stratégie de protection des ressources en eau 2021-2026, Le Havre Seine Métropole propose des conseils aux exploitants agricoles sur les territoires des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC). En 2022, deux groupes Écophyto Emergents ont été créés. Il s'agit de collectifs d'agriculteurs souhaitant mettre en œuvre des changements de pratiques, dans une logique globale agro-écologique et une démarche centrée sur la réduction des usages des produits phytosanitaires et de la gestion du pâturage. Au cours



de cette première année, une feuille de route a été définie, 6 rencontres se sont déroulées et 22 exploitants agricoles se sont engagés. La Communauté urbaine a répondu à l'appel à projets « Écophyto Groupe 30 000 », dont elle a été lauréate, afin de poursuivre pendant 3 ans supplémentaires cette action.

Mise en œuvre du maintien en herbe des fonds de talweg

Le PSE (Paiement pour Services Environnementaux) proposé par l'Agence de l'eau Seine Normandie et permettant de financer le maintien en herbe des fonds de talweg, a été mis en œuvre durant l'année 2022. 76 agriculteurs se sont engagés à hauteur de 1 105 537 € sur 5 ans (fonds Agence de l'eau) concernant 2 518 ha de prairies permanentes. Une deuxième campagne a permis d'engager 55 agriculteurs supplémentaires, portant le total à 2 068 000 €, pour une surface globale de 4473 ha, soit 45 % de la surface en herbe des quatre BAC.

Dépôt d'un projet agro-environnemental et climatique

Au 1er janvier 2023, la nouvelle Politique Agricole Commune sera effective. Dans ce cadre, l'État a lancé un appel à projets « Mesures Agro-environnementales et Climatiques » visant à accompagner financièrement (via des fonds FEADER et Agence de l'Eau) les agriculteurs

PERSPECTIVES 2023

- Les groupes Écophyto Émergence vont évoluer en Groupes 30 000, permettant de poursuivre les actions pendant 3 ans.
- La campagne pour contractualiser les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sera organisée. L'équipe d'animation sera mobilisée pour rencontrer les exploitants agricoles.
- Une troisième campagne de contractualisation des Paiements pour Services Environnementaux liés à l'herbe sera déployée et étendue à l'ensemble des BAC.
- La procédure de DUP du captage d'eau d'Étretat se poursuivra, ainsi que la démarche de révision de DUP du captage d'eau de Radicatel, à la suite de la concertation avec la profession agricole sur le terrain.
- Les bilans des programmes d'actions de réduction des pollutions diffuses des BAC d'Oudalle Saint-Vigor et de Saint-Martindu-Bec seront réalisés afin d'établir de nouveaux programmes d'actions en concertation avec la profession agricole.
- De nouvelles campagnes de traçage seront conduites sur les BAC d'Oudalle et d'Yport.

dans la transition agroécologique. Le Havre Seine Métropole a ainsi déposé un « Projet agro-environnemental et climatique » afin de devenir opérateur et proposer ces mesures sur le territoire des bassins d'alimentation de captage (BAC).

Premiers aménagements d'hydraulique douce

Les premiers aménagements d'hydraulique douce sont sortis de terre en 2022. Ces aménagements ont pour objectif de réduire l'érosion, freiner les ruissellements et réduire les risques de transferts rapides de molécules via les bétoires, gouffres naturels en lien direct avec la nappe souterraine. Ces aménagements sont de type haies, fascines, bandes enherbées... 20 aménagements ont été réalisés.

Opérations de traçages colorimétriques

Cinq opérations de traçages colorimétriques ont eu lieu afin d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrogéologique des BAC de Saint-Martin-du-Bec et d'Étretat.

CHIFFRES CLÉS 2022

32 CONSEILS AGRICOLES INDIVIDUELS DÉLIVRÉS

76 PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'HERBE CONVENTIONNÉS ET 55 NOUVEAUX ENGAGEMENTS EN COURS DE CONTRACTUALISATION

18 PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR DU MATÉRIEL AGRICOLE SOUTENUS POUR 87 900 €

189 ANALYSES DE LA DYNAMIQUE DE L'AZOTE DANS LE SOL

20 AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE CRÉÉS

27 AVIS DE RETOURNEMENT DE PRAIRIES RENDUS

5 TRAÇAGES COLORIMÉTRIQUES RÉALISÉS









En 2020, un diagnostic de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté urbaine et une campagne de sensibilisation des élus locaux avaient été réalisés. En 2021, la Communauté urbaine avait mis en place une concertation réunissant plus de 155 participants (élus, techniciens, associations, financeurs, services de l'Etat...) autour de 13 ateliers, afin d'élaborer un plan d'action.

En 2022, les acteurs majeurs de la gestion des espaces naturels et de l'éducation à la nature ont été rencontrés individuellement, construisant et renforçant ainsi les partenariats, afin de rédiger la feuille de route de la Communauté urbaine (Association Pomologique, Maison Familiale et Rurale de La Cerlangue, CARDERE, la Maison de l'Estuaire,

Aquacaux, le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, la Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande, l'URCOFOR, CARDERE, le Conservatoire Botanique National, AFAC, Conservatoire Botanique de Bailleul...).

Le Plan Nature et biodiversité s'articule autour de 3 axes.

- Amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire
- 2. Sensibilisation et mobilisation de tous les acteurs, par la mise en œuvre d'un Plan Local d'Éducation à la Nature
- 3. Préservation et restauration de la trame verte et bleue

(À noter que l'axe 3 du Contrat de Relance et de Transition Écologique est dédié à la restaura-



tion, la valorisation et la promotion des espaces littoraux et estuariens : renforcement de l'accessibilité de la Réserve naturelle, réhabilitation du sentier du littoral, mobilisation de fonds privés, création d'un observatoire environnemental...). En 2022, différentes actions phares du Plan Nature et biodiversité se sont poursuivies ou ont vu le jour.

AXE 1: AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

La Communauté urbaine souhaite améliorer la connaissance de son territoire en matière de biodiversité et plus particulièrement les espaces boisés, véritables atouts pour faire face au changement climatique.

Les espaces boisés de la vallée d'Étretat constituent les boisements les plus matures du territoire et sont dotés d'une richesse écologique exceptionnelle. Pour approfondir la connaissance de ce boisement, la Communauté urbaine a fait réaliser un inventaire floristique exhaustif. Le Conservatoire botanique national de Bailleul a été chargé de réaliser des inventaires botaniques sur les parcelles boisées de la vallée, qui ont eu lieu d'avril et à septembre. 600 propriétaires et 6 élus ont été contactés, presque 300 ha ont été diagnostiqués et ont mis en évidence la richesse écologique de ce massif forestier. Un diagnostic biodiversité a également été mené sur 64 ha de boisement et coteau calcaire par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie (pour le coteau calcaire) et un prestataire privé (pour l'espace boisé).

AXE 2: SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Finalisation du Plan Local d'Education à la Nature (PLEN)

Le Plan Local d'Education à la Nature de la Communauté urbaine est la première déclinaison du Plan Régional d'Éducation à la Nature sur le territoire normand. Les grandes lignes de ce plan ont été présentées lors des rencontres du collectif « éduquer à la nature » en décembre 2021. En 2022, la Communauté urbaine a mis en place une gouvernance dédiée au suivi de ce Plan. Le travail du Comité de suivi et quatre réunions avec les acteurs de l'éducation à la nature ont permis de finaliser le PLEN.

Formations à destination des élus et des agents des collectivités sur la biodiversité

Dans le cadre du Plan Nature et biodiversité, des sessions de formations se sont tenues pour sensibiliser et former les élus aux enjeux de biodiversité du territoire. Deux sessions ont eu lieu au printemps 2022, afin de sensibiliser les agents et élus des collectivités à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Un volet sur le label « végétal local » a été proposé à cette occasion en partenariat avec le conservatoire botanique de Bailleul. En 2022, 40 agents ont été formés.

À l'automne 2022, 35 élus étaient présents à la formation organisée en partenariat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) et l'Agence d'urbanisme Le Havre-Estuaire de la Seine (AURH), sur le thème de l'intégration de la trame verte et bleue dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Des chantiers participatifs en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie ont été également proposés aux salariés d'entreprises.

Réalisation de films pour la sensibilisation du grand public, des élus et des agriculteurs

Trois films ont été réalisés, chacun d'entre eux en version longue et en version courte pour les réseaux sociaux. Trois sujets ont été retenus : l'amélioration de la connaissance de la biodiversité, la sensibilisation du grand public et l'éducation à la nature, et l'intérêt de la haie pour le territoire. En plus des réseaux sociaux, ces films serviront de support de communication et d'illustrations lors d'événements ou de réunions avec des élus, partenaires et divers publics.

AXE 3: PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Accompagnement des collectivités à la plantation de haies et de vergers

En 2022, la Communauté urbaine a mis en place une animation territoriale grâce au financement du plan France Relance « Plantons des haies » pour le déploiement de plantation de haies et de vergers sur les parcelles communales et intercommunales du territoire, au nom de l'exemplarité des collectivités. Dans le cadre de ce dispositif, un chef de projet Nature et Bocage a été recruté et a accompagné les communes à planter des haies à essence locale en synergie et cohérence avec les dispositifs Carbolocal et les Plans d'aménagements d'hydraulique douce portés par la Direction Cycle de l'eau. L'objectif est de planter chaque année 10 km de haie.

En 2022, 30 communes se sont lancées dans un projet de plantation de haies ou de vergers sur leur territoire, soit la plantation de 169 fruitiers, de 4800 ml de haie, et d'un arboretum.

Les communes sont également accompagnées par la Communauté urbaine et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'élaboration technique (choix des essences, conseil de plantation et d'entretien, localisation...) du projet et la constitution des dossiers de demande de subvention (La Remuée) et autres dossiers de demande de subvention (« Territoire Engagé pour la Nature » pour Sainneville).

14 services de la Communauté urbaine ont été rencontrés et 3 projets de plantations ont été préparés avec la Direction Cycle de l'Eau et la Direction Développement économique et agricole.

La Communauté urbaine est lauréate, aux côtés de neuf collectivités normandes, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la région Normandie, et bénéficie depuis 2022 d'un accompagnement financier pour mettre en œuvre un plan en faveur de la filière haie, sur 3 ans. En 2022, la Communauté urbaine a constitué un dossier de candidature à ce dispositif et rédigé un plan d'actions en partenariat avec les 4 EPCI voisins et les partenaires de la filière haie (AFAC, ASTREDHOR, CRAN...). Le Havre Seine Métropole coordonne ce programme dont elle est cheffe de file. L'objectif est de dynamiser la filière amont pour développer la production locale de plants à essence locale, de massifier la plantation de haies, et de valoriser les produits d'entretien de la haie.

FOCUS SUR

l'expérimentation du dispositif Carbolocal

Carbolocal est une initiative d'intrapreneuriat soutenue par Le Havre Seine Métropole, visant à accélérer la transition agroécologique en facilitant les échanges de crédits carbone entre agriculteurs et entreprises.

L'expérimentation Carbolocal a permis à la Communauté urbaine de découvrir une nouvelle approche pour accompagner les acteurs du territoire vers la transition écologique.

Le principal objectif de Carbolocal est d'engager les agriculteurs dans des projets visant à réduire l'impact de leur activité sur l'environnement par la préservation de la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité, tout en favorisant la séquestration du carbone. Depuis 2021, Carbolocal a testé un outil de crédit carbone qui offre un soutien financier et un accompagnement aux agriculteurs pour leurs projets de plantation de haies. Cette démarche a permis d'évaluer l'intérêt des entreprises du territoire, qu'elles soient petites ou grandes, à financer ces crédits carbone et relocaliser leur compensation carbone.

Carbolocal agit comme un lien de proximité en proposant aux entreprises des actions concrètes à mettre en œuvre localement pour renforcer leur stratégie RSE en faveur de la biodiversité et du climat, tout en permettant aux agriculteurs de valoriser leurs efforts en faveur de la transition écologique.

Carbolocal collabore avec un réseau de partenaires pour la mise en œuvre des chantiers participatifs de plantation et pour fournir un conseil technique aux agriculteurs.

Au cours des deux dernières années, Carbolocal a réussi à mobiliser près de 60 000 € auprès de 17 entreprises, dont certaines se sont déjà réengagées dans de nouveaux projets. Grâce à cette initiative, 23 agriculteurs et communes ont planté 17 km de haies, ce qui représente plus de 1500 tonnes de CO2 séquestrées sur une période de 25 ans.

CHIFFRES CLÉS 2022

SAISON 2022-2023: 690 MÈTRES LINÉAIRES DE HAIE ONT ÉTÉ PLANTÉS, 25 AGENTS ET ÉLUS ONT PARTICIPÉ À UN CHANTIER PARTICIPATIF

SAISON 2023-2024: 500 MÈTRES LINÉAIRES DE HAIES ET 10 FRUITIERS RÉPARTIS EN 3 PROJETS



La Communauté urbaine développe une stratégie de résilience face aux risques. Elle collabore étroitement avec les parties prenantes et assiste les communes du territoire afin de prévenir et gérer au mieux les risques potentiels.

- En collaboration avec l'Office des risques majeurs de l'estuaire de la Seine (ORMES), qui regroupe les collectivités, HAROPA Port, la Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, les industriels et l'Université du Havre), la Communauté urbaine cartographie les projets urbains et portuaires en zone de submersion marine. Le but est de prévenir les risques naturels et technologiques présents sur le territoire, afin de protéger les populations, limiter les dommages et favoriser un retour rapide à la normale.
- En 2022, Le Havre Seine Métropole a engagé l'élaboration de son futur Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).



- Parallèlement, un grand recensement des cavités souterraines a été lancé sur l'ensemble du territoire et la cartographie qui en résultera sera prise en compte dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les études se déroulent dans les 54 communes jusqu'en 2024.
- Tout au long de l'année, Le Havre Seine Métropole propose des formations aux élus et agents communaux sur la sensibilisation à la culture du risque, la présentation opérationnelle des dispositifs et la réalisation d'exercices de simulation, de communication et de gestion de crise. En 2022, les 54 communes ont été invitées à participer à la Journée nationale de résilience face aux

- risques, afin de renforcer leurs connaissances sur la gestion et la prévention des risques.
- La Communauté urbaine apporte son expertise et son soutien aux communes pour élaborer et réviser l'ensemble des documents de planification (Plan communal de sauvegarde, Plan particulier d'intervention...) afin de leur permettre d'être bien préparées et prêtes à agir en cas de risque majeur. Dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile), les deux Plans particuliers d'intervention (PPI annexe risques industriels du dispositif ORSEC préfectoral) ont été mis en révision en 2021. Le dispositif PPI se poursuivra jusqu'en 2023, notamment avec l'organisation d'un exercice grandeur nature.
- La Communauté urbaine assure une veille permanente sur d'éventuelles situations à risques, afin d'en informer en temps réel les communes. Elle gère également l'alerte des populations en cas de besoin. Ainsi, en plus du réseau de 35 sirènes couvrant le territoire, La Communauté urbaine s'est dotée d'un système d'alerte multicanal, au service des 54 maires et du préfet de Seine-Maritime : ce dispositif d'envoi de SMS, d'appels téléphoniques et/ou de courriels en cas d'alerte, permet aux habitants d'être informés des consignes à adopter et de l'évolution de la situation.

Le développement de l'économie circulaire et des modes de consommation et production durables

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



L'écologie industrielle et territoriale est un des axes du protocole d'accord 2019-2022 du programme Territoire d'industries Axe Seine. Le Havre Seine Métropole, Caux Seine agglo, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, le Pôle Métropolitain et les deux associations d'entreprises SYNERZIP-LH et INCASE travaillent avec la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour développer des synergies et des filières industrielles interterritoriales.

Le Havre Seine Métropole a été lauréate en 2021 de l'Appel à manifestation d'intérêt «CPIER transition écologique et développement économique» pour le projet ASTER Industries en partenariat avec les territoires de l'Axe Seine. Ce projet, fer de lance de la politique d'économie circulaire du territoire, consiste à expérimenter des démarches de synergies interentreprises en B2B (business to business ou bilatéral entreprises-entreprises) et en mutualisation collective, autour d'équipements (véhicules, salles de réunion...), de services (restauration, énergie...) et de ressources (biodéchets, palettes...). Le but est de créer des alliances territoriales entre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de favoriser une collaboration à l'échelle des zones d'activités économiques.



En mars 2022, Le Havre Seine Métropole a recruté une cheffe de projets écologie industrielle et territoriale (EIT) pour développer le projet ASTER. Son objectif est de détecter, prioriser et mettre en œuvre les synergies tout en construisant le volet EIT de la stratégie économie circulaire. La Communauté urbaine agit à la fois en tant qu'entreprise publique, chargée de la mise en œuvre de ses propres synergies, et en tant qu'accompagnateur des entreprises du territoire dans le développement de leurs synergies.

Le projet ASTER Industries a déjà engagé plusieurs projets concrets, notamment sur les zones d'activités de Saint-Romain-de-Colbosc. Quatre ateliers ont permis d'identifier des synergies possibles entre une douzaine d'acteurs privés et publics, et de préparer le lancement d'études, notamment sur l'autoconsommation collective d'énergie renouvelable et de récupération.

À l'échelle de l'Axe Seine Normandie, un travail co-animé par les collectivités et les étudiants de l'INSA a renforcé la coopération inter-établissements. Cette collaboration a conduit à la reconnaissance des quatre EPCI, qui ont été désignés pour organiser les Rencontres nationales de l'écologie industrielle et territoriale (RNEIT) qui se dérouleront au Havre en novembre 2023, en partenariat avec la Région, l'ADEME et les associations d'industriels.

Dans le cadre de ces échanges, Le Havre Seine Métropole a joué un rôle actif en organisant et participant à des partages d'expérience (BINHAPPY, UNIFER, HANGAR ZERO), des visites d'entreprises impliquées dans l'économie circulaire (KNAUFF, NATUROL'UN, SAFRAN, BAUDELET Environnement), et des ateliers (Salon des solutions durables) pour développer localement l'écosystème du réemploi et du recyclage.

La participation à l'élaboration de la candidature ZIBAC (Zones Industrielles Bas Carbone) a également permis de définir les collaborations potentielles avec les associations d'industriels dans le domaine de l'écologie industrielle et territoriale entre Le Havre et Rouen.



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté urbaine prépare l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets. Ce dispositif vise à accélérer le changement de comportement des consommateurs et de tous les producteurs de déchets afin de réduire les quantités produites sur le territoire chaque année. Sa mise en œuvre est programmée pour le 1er semestre 2024. Les objectifs principaux de ce programme sont les suivants :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010, soit 561.64 kg/an/habitant en 2030, contre 660.75 kg/an/habitant en 2010
- Réduire de 75 % la production de déchets issus du gaspillage alimentaire et de 30% les quantités produites de déchets verts entre 2015 et 2027
- Répondre à la réglementation des biodéchets comme notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.



RÉALISATIONS 2022

Ouverture d'un nouveau centre de recyclage et d'une deuxième recyclerie

Le 5 septembre 2022 a été inauguré le nouveau centre de recyclage d'Harfleur sur la zone de Cantipou, qui regroupe les anciens centres d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher. Plus spacieux, plus moderne et sécurisé pour les usagers et les agents, cet équipement complète la série des sites déjà rénovés.

L'ouverture de ce centre s'inscrit dans un programme de modernisation des centres de recyclage, afin de limiter le gaspillage, favoriser le recyclage et réduire le volume de déchets. Ce programme s'achèvera à l'horizon 2027 et comprendra également les modernisations des centres de recyclage de Criquetot l'Esneval et de Saint-Romain-de Colbosc.

En complément du site Havre-Nord, le centre de recyclage d'Harfleur dispose lui aussi d'un espace recyclerie, géré par un collectif d'associations. Destiné aux dons d'objets, il favorise le réemploi en donnant une seconde vie à du matériel de seconde main après réparation (outils, appareils électroménagers...). Ceux-ci sont ensuite confiés à une structure d'insertion de l'économie sociale et solidaire. Plus de 30 filières de tri sont désormais disponibles sur le territoire.

Valorisation des déchets

Compte tenu de la canicule, le volume de déchets déposés en centre de recyclage a considérablement baissé en 2022. C'est particulièrement le cas pour les gravats, en raison aussi de la limitation de l'accès aux seuls ménages.

- Pour réduire les déchets enfouis et améliorer leur valorisation, une collecte séparée du plâtre a été mise en place. Les éléments captés sont valorisés dans l'est de la France. Les gravats gris sont valorisés grâce à un prestataire local qui les transforme en granulats pour sous-couche routière notamment.
- De nombreuses initiatives ont obtenu le label « Nous, on dit zéro gâchis » qui récompense les démarches anti-gaspillage et la valorisation des déchets. Ainsi, en 2022, près de 1 400 pavillons ont été équipés de composteurs (disponibles sur commande via une demande en ligne) permettant de réduire le volume des biodéchets collectés et de les transformer en engrais naturel.
- La Communauté urbaine organise, tous les deux ans, RÉINVENTIF, salon du réemploi et du recyclage. L'édition 2022 a accueilli près de 10 000 visiteurs qui ont pu se former aux bons gestes du réemploi par le biais d'une centaine d'ateliers.
- En janvier 2022, Le Havre Seine Métropole a développé un nouveau service de collecte destiné au mobilier et au gros électroménager réutilisables. La collecte s'effectue à domicile et sur rendez-vous. L'objectif est de recycler et/ou de réemployer ces meubles ou ces équipements, selon leur état.

Ecopôle cycle du déchet

La préparation des travaux de rénovation du parcours pédagogique Écopôle cycle du déchet a été réalisée le deuxième semestre 2022. Cet espace de 150 m², ouvert en 2012 dans le centre de recyclage Havre sud, a pour but de sensibiliser de manière pédagogique sur le tri et la prévention des déchets.

Création d'un observatoire « déchets »

Actuellement, des travaux sont en cours pour automatiser l'acquisition et le traitement des données. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur le terrain concernant les évolutions de production de déchets, ainsi que de fournir aux élus et aux usagers des indicateurs factuels sur la réalisation des missions et les tonnages. Cette automatisation permettra une meilleure information et une prise de décision plus éclairée.

CHIFFRES CLÉS DU CONTRAT D'OBJECTIF DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Déchets ménagers et assimilés	2010	2021	2022
Kg/habitant (hors déblais et gravats)	562	551	521
Tonnage collecté (hors déblais et gravats)	162 139	149 570	141 466
Taux de réduction des déchets sans terre et gravats	-	- 7.8%	- 12.75%
Kg/habitant avec terre et gravats	647	643	597
Tonnage avec terre et gravats	157 385	174 533	162 143
Taux de réduction des déchets (n/2010)	-	- 6.4%	-12,98%

Bilan valorisation	2010	2021	2022
Valorisation énergétique	90 887	83 185	81 483
Valorisation matière et recyclage	19 796	30 979	31 305
Total compostage	19 489	29 843	26 262
Total valorisation	130 172	144 007	139 050
Total déchets	157 385	174 533	162 43
% valorisation énergétique	58	48	50
% de valorisation matière	13	18	19
% de valorisation organique	12	17	16





